

Drone de Nancy: André Rossinot dément vouloir acheter les images

(extrait)

Contrairement aux articles des 18 et 19 février 2014 parus dans la presse locale, André Rossinot n'envisage pas d'acheter certaines images de la vidéo "Nancy vu du ciel", réalisée sans autorisation par un lycéen. Le maire de la ville a bien reçu le jeune Nans mais ce sujet n'a pas été évoqué.

"Je suis extrêmement surpris des affirmations parues ce matin dans la presse." André Rossinot, dans un communiqué officiel en date du 19 février 2014 dément donc l'affirmation selon laquelle il envisage d'acheter certaines images de la vidéo "Nancy vu du ciel". Une vidéo qui fait le buzz sur internet depuis plusieurs jours, réalisée sans autorisation par un lycéen.

Nans Thomas, le jeune homme en question, fait d'ailleurs l'objet d'une procédure judiciaire pour "mise en danger de la vie d'autrui" et comparaitra au mois de mai 2014 devant la justice. Ce qui fait d'ailleurs dire à André Rossinot que "le rachat des images par la Ville de Nancy, même si celles-ci sont exceptionnelles, n'a jamais été évoqué au cours de notre entretien. Pour des raisons évidentes, la question ne peut se poser aujourd'hui."

Ça tombe plutôt bien, car Nans Thomas, qui refuse de parler à certains journalistes, s'est exprimé sur son compte Twitter en précisant :



Fonte: <http://lorraine.france3.fr/2014/02/19/drone-de-nancy-andre-rossinot-dement-vouloir-acheter-les-images-418373.html>

Acesso em: 27/05/2014